



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ÊTRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE (AMU)

Dernière mise à jour le 29/08/2024.

OBJECTIF

✓ Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.

✓ Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions réglementaires d'application.

✓ Le cas échéant, la formation permettra la prorogation de l'AFGSU, si celle-ci est effectuée durant la période des 4 ans de validation.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- -Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence ;
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient
- -S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier ;
-Connaitre le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'aide médicale urgente, leur typologie et leurs modalités d'application ;
-Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'aide médicale urgente.

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulancier ayant obtenu son diplôme avant le 1er janvier 2023 et souhaitant mettre à jour ses connaissances en lien avec le Décret no 2022-629 du 2 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'AMU

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Cette formation est accessible dans les 6 mois auprès du CESU : **SITUATION DE HANDICAP**

Tarif	825 € NET Par participant
Réf.	SPH-F1022
Contact	0262905715 cesu.samu974@chu-reunion.fr

PRÉ-REQUIS

- Diplôme d'Etat d'Ambulancier ou CCA

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN

SITUATION DE HANDICAP



inscription par mail : cesu.samu974@chu-reunion.fr

Cette formation est accessible aux personnes porteuses d'un handicap : contacter notre référent handicap Madame Amandine ADEKALOM : amandine.adekalom@chu-reunion.fr

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

3 journées non consécutives

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

• Exposés magistraux • Pédagogie de la découverte • Mises en situation • Apprentissage en groupe • Mises e situation sur mannequin

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 8 mini > 16 maxi	 Durée 21 heures / 3 jour(s)
--	---	--	---



PROGRAMME

Prochaines dates de formation : les 14 - 21 - 28 Avril 2024

- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant et/ou sur prescription du médecin :
 - Recueillir la glycémie/hémoglobininémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux et aspiration
 - Recueillir le taux de monoxyde de carbone par voie non invasive
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
 - Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

LES PLUS

Formation individualisée avec manipulation du matériel spécifique Alternance des enseignements théoriques et pratiques

INDICATEURS DE RESULTATS 2024 DE JANVIER A JUILLET

Nombre de stagiaires 15 pour la période

Taux de satisfaction 96 %

100% des stagiaires recommandent la formation

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateurs du CESU 974, cadres formateurs de l'institut de formation des Ambulanciers IFA	Évaluation des connaissances antérieures (quiz, questionnaires), Mises en situations simulées selon les recommandations de l'HAS., Présence conditionnant la validation	Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente. actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU)